



EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Affiché le

ID : 029-212901615-20230626-DCM_2023_3_3-DE

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers : 23

En exercice : 22

Présents : 12

Votants : 18

N° 2023-3-3

L'an deux mil vingt-trois,

Le 26 juin à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire à la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2023.

Madame Aurélie SINIC est nommée secrétaire de séance.

Présents : DEL NERO David, BERTHOLM Cyril, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, HERFAUT Denis, LAGADIC Christophe, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie.

Procurations : ARZUR Yvon à ROUE Christian, FRANCHETEAU Laurent à LAGADIC Christophe, KERNEVEZ Marie-Hélène à CASELLINO Mona, LE BER Caroline à HERFAUT Denis, LE BOSSER Olivia à CORNIC Karine, MARTIN Corine à BERTHELOM Cyril

Excusés : CADIC Christophe, CARLIER Morgane, CRENN Rachel, GOURVES Muriel

Objet : CONSTRUCTION DE L'ESPACE SPORTIF BELLEVUE - ATTRIBUTION DES LOTS

Monsieur le Maire rappelle que le projet de la construction de l'espace sportif Bellevue est un des projets phares du mandat 2020-2026.

L'espace sportif actuel, construit en 1984, a fait l'objet de plusieurs travaux sur les précédents mandats mais présente aujourd'hui des dysfonctionnements, des signes d'usures et ne répond plus aux exigences actuelles (sur les plans énergétiques, de confort, de sécurité, d'accessibilité, de stockage, d'accueil du public ...etc..).

L'objectif de la commune est donc une restructuration totale de la halle des sports afin qu'elle puisse répondre aux attentes et aux besoins actuels des associations, de la population locale et plus largement du territoire.

L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à MICHOT ARCHITECTES a été votée à l'unanimité des suffrages exprimés au cours du conseil municipal du 15 février 2022 et le projet, ainsi que le plan de financement ont été votés, également à l'unanimité, au cours du conseil municipal du 7 décembre 2022.

Le marché de travaux a été mis en ligne le 5 avril 2023 et la remise des plis, initialement prévue le 5 mai 2023 a fait l'objet d'un report, pour cause de problèmes techniques sur Mégalis, au mercredi 10 mai 2023.

Après une phase de négociation avec les entreprises, la Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le lundi 19 juin 2023.

Les attributions par lots sont les suivantes :

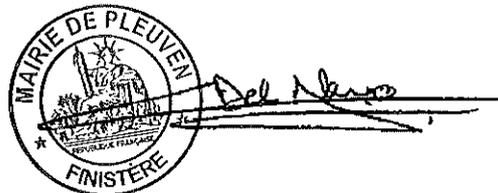
Lots	Entreprises retenues	Prix de base	PSE	Total HT
Lot 1 - VRD	EURO VIA	112 884,00 €	76 803,00 €	189 688,00 €
Lot 2 - GROS OEUVRE	LE BRIS	690 000,00 €		690 000,00 €
Lot 3 - CHARPENTE	BAUME	355 000,00 €		355 000,00 €
Lot 4 - ETANCHEITE	SOPREMA	255 000,00 €		255 000,00 €
Lot 5 - BARDAGE	PENTHIEVRE	316 466,54 €		316 466,54 €
LOT 6 - MEUNISERIE EXT	MIROITERIE DE CORNOUAILLES	91 250,00 €		91 250,00 €
Lot 7 - SERRURIE	LOT NON ATTRIBUE - NOUVELLE CONSULTATION			00 000,00 €
Lot 8 - MEUNISERIE INT	LOT NON ATTRIBUE - NOUVELLE CONSULTATION			00 000,00 €
Lot 8 bis - cloison amovible				
Lot 9 - CLOISON	ISO DET	47 340,12 €		47 340,12 €
Lot 10 - REVETEMENT SOL	SOL TECH	67 303,00 €		67 303,00 €
Lot 11 - SOL SPORTIF	LOT NON ATTRIBUE - NOUVELLE CONSULTATION			00 000,00 €
Lot 12 - PEINTURE	LE DU	54 525,35 €		54 525,35 €
Lot 13 - EQUIPEMENT SPORTIF	NOUAN SPORT	35 673,00 €		35 673,00 €
Lot 14 - ASCENCEUR	OTIS	22 900,00 €		22 900,00 €
Lot 15 - PLOMBERIE	PROTHERMIC	348 880,60 €		348 880,60 €
Lot 16 - ELECTRIQUE	OUEST ELECTRICITE CORNOUAILLES	137 144,17 €	6 703,00 €	143 847,17 €
TO TAUX		2 534 366,78 €	83 506,00 €	2 617 873,78 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** l'attribution des lots telle que décrite dans le tableau ci-dessus présenté,
- **DIT** que les lots ci-dessous énoncés feront l'objet d'une nouvelle consultation prochainement.
 - 7 – serrurerie
 - 8 – menuiserie intérieure
 - 11 – sol sportif

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,
Suivent au registre les signatures des membres présents.
Pour copie certifié conforme

Le Maire,
David DEL NERO.



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex, dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr